LE PARLEMENT DES ENFANTS – 27e édition

Année 2023-2024

PROPOSITION DE LOI

Visant à créer une allocation sportive universelle pour tous les enfants de 3 à 18 ans.

PRÉSENTÉE par

Les élèves de la classe de CM2 de

L'ÉCOLE PRIMAIRE ROSA PARKS – VILLEURBANNE

Classe de Marie-Hélène Chazelle-Roesch

Ayoub AÏT EL AISSAOUI – Tara Eden BELHOUT – Lili Laurène CHARNE – Sira CISSE – Chloé COUTURIER – Samira COVACIU – Baptiste DELAGE – Lola DHAHRI – Zeineb DOGA – Joshua DUFFARD-MANTEAUX – Yahya ESHAMI – Zina FARHAT – Lynna FELIX – Valentine GOMARIS – Khalissa HENNA – Julia JACOB – Noé JEAN – Mariya LACROIX – Rose LE POULICHET – Thomas MALHEIRO PEREIRA – Hachimia MGOMRI – Yanis NOURI – Kylian PIERRARD FEVRE – Raphaël RISKALLA – Kamil SALAH – Lilou SARRAT – Adem SIAR – Ester ZIBAR

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Des études scientifiques démontrent que la pratique sportive est une des meilleures façons de se maintenir en bonne santé tout au long de notre vie. Le sport aide à combattre la sédentarité et tout ce qu'elle entraîne : surpoids, maladies cardiovasculaires, dépressions, etc... Il nous aide à développer des valeurs telles que l'esprit d'équipe et à acquérir une meilleure estime de soi ; il permet aussi de se dépasser et d'éprouver un sentiment de bien-être après un effort. Enfin, à une époque où de nombreux enfants passent de plus en plus de temps sur les écrans, l'activité sportive sert à créer des liens et à lutter contre l'isolement. Par ailleurs, cent ans après les Jeux de 1924, la France a la chance d'accueillir à nouveau cet été les Jeux Olympiques et Paralympiques, ce qui encourage davantage à faire entrer le sport dans la vie quotidienne de tous les Français.

Pourtant, nous constatons encore aujourd'hui que de nombreux enfants n'ont pas la chance de pratiquer une activité physique régulièrement en dehors de l'école. Certaines familles n'ont pas les moyens de payer l'inscription à une activité sportive extra-scolaire. Il existe déjà une allocation de rentrée sportive, le *Pass'Sport*. Malheureusement, son montant ne suffit pas à financer entièrement le coût des activités sportives. Et cette aide financière ne profite pas à tous les enfants, car elle est distribuée en fonction des revenus des parents. Or, si l'on compte le prix de la licence et que l'on ajoute l'équipement, certains sports coûtent plusieurs centaines d'euros chaque année. Nous pensons que l'argent ne doit pas être un frein à la pratique sportive et que chaque euro investi en faveur du sport est un euro économisé pour la santé des générations futures.

Ensuite, que l'on vive en zone urbaine ou en zone rurale, les infrastructures sportives ne sont pas toujours en nombre suffisant et rapidement accessibles pour favoriser la pratique d'un sport. Cela peut décourager ceux qui souhaitent en faire. Bien sûr, certaines personnes habitent proches d'un gymnase et ont les moyens de s'inscrire à une activité mais font le choix de ne pas y aller et nous ne pouvons pas les obliger. Afin de les inciter, nous pensons qu'une campagne massive de communication sur le sport et tous ses bienfaits peut encourager et convaincre les plus réfractaires.

Enfin, les enfants en situation de handicap intellectuel ou moteur sont peu présents dans les clubs sportifs que nous fréquentons. Peut-être se sentent-ils pas très bien accueillis et nous trouvons que c'est dommage. Nous sommes convaincus que tous les enfants, quels qu'ils soient, ont le droit de pratiquer le sport de leur choix.

Proposition de loi

Article 1

Tout enfant de 3 à 18 ans a le droit chaque année à une allocation sportive universelle pour pratiquer le sport de son choix en dehors du temps scolaire.

Article 2

Le versement de cette allocation, d'un montant de 300 euros est effectué sous la forme d'une carte utilisable uniquement auprès des clubs, associations sportives ou des magasins d'équipement.

Article 3

Dans les zones rurales, un service de transport collectif gratuit est développé afin de conduire les enfants qui en ont besoin auprès des infrastructures sportives.

Article 4

Les fédérations sportives s'engagent à développer au sein de leur discipline une section de sport partagé afin d'accueillir les enfants en situation de handicap dans de bonnes conditions avec un matériel spécifique adapté et des éducateurs formés à leur accompagnement.